

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 21/2021

le 3 novembre 2021

Budget 2022 du Fonds culturel Riviera (FCR).

10.03-2110-PAD-rc-Preavis_21-Budget-2022-FCR.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2022 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera. Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^e des communes partenaires (8 sur 10).

2. Cadre général

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003 suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la convention préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le FCR est géré par un conseil administratif, formé d'un délégué pour chacune des dix municipalités.

3. Fonctionnement et évolution du fonds depuis 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée entre Fr. 45.- et Fr. 50.- par habitant.

Durant la 1^{ère} législature de fonctionnement du fonds, soit 2003-2006, 11 institutions étaient bénéficiaires du fonds, ainsi que l'Agenda régional et le montant de la contribution était fixé à Fr. 48.- / habitant.



De 2007 jusqu'à 2017, ce montant a été maintenu à Fr. 48.- permettant ainsi l'intégration de nouvelles institutions et l'octroi de soutiens ponctuels / aides à la création.

Dès 2018, le Conseil administratif a fixé le montant de la contribution des communes entre Fr. 46.50 et Fr. 47.- / habitant, souhaitant se recentrer sur le but du fonds, soit le soutien aux institutions bénéficiaires et aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au Conseil administratif du fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget global adopté par les conseils communaux. En décembre 2021, le Conseil administratif procédera donc à la répartition des subventions pour 2022.

Outre l'agenda régional, les 20 institutions bénéficiaires en 2021 sont rappelées ci-dessous :

Association Concours Clara Haskil, Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux, Association Live in Vevey, Association des Musées de la Riviera vaudoise (AMRV), Association Nouvel Espace Dancers (NED), Association Nox Orae, Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental, Association Semaine internationale de piano, Association du Théâtre de Poche de la Grenette, Association du Théâtre Les Trois-Quarts, Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC), Association Vevey International Funny Film Festival, Fondation des Arts & Spectacles - Le Reflet - Théâtre de Vevey, Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival, Montreux Jazz Artists Foundation, Fondation Montreux Choral Festival, Fondation pour l'art dramatique - Théâtre Montreux-Riviera (TMR), Fondation de la Saison culturelle de Montreux, Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey, Fondation Vevey ville d'images - Festival Images.

4. Budget 2021

Le budget 2022 a été établi sur une « base 0 » qui correspond aux seules charges nécessaires, soit aux subsides aux institutions bénéficiaires du FCR, dont certains ont été adaptés, ainsi qu'aux charges d'administration et de gestion du Fonds (forfait SAI / contrôle des comptes par une fiduciaire agréée) et ce, sur la base de la population au 31.12.2020, sans majoration projetée. Ledit budget est donc au plus près de la réalité en l'état des connaissances du FCR.

Le montant global des charges s'élève à Fr. 3'842'800.-, dont Fr. 3'807'200.- pour les 20 institutions bénéficiaires du FCR et l'Agenda Riviera.

S'agissant des recettes, elles sont composées de la contribution des communes à Fr. 47.- / habitant, de la contribution de la Commission intercommunale de la taxe de séjour de Fr. 12'000.- pour l'Agenda régional et de la provision faite en 2020 pour l'adaptation en 2022 de la subvention à une institution bénéficiaire. Le total des revenus s'élève à Fr. 3'840'045.-.

Ainsi, le solde prévisible au 31 décembre 2022 est de Fr. - 2'755.-. Ce résultat devrait toutefois s'équilibrer avec le solde positif prévisible de l'exercice 2021.

Le budget présenté est conforme au but de la convention du Fonds, visant prioritairement le soutien des institutions bénéficiaires du Fonds. Les communes sont invitées à soutenir les institutions culturelles locales avec le Fr. 1.- / habitant qui résulte de la différence entre le budget 2022 à Fr. 47.- par habitant et les Fr. 48.- / habitant fixés jusqu'en 2017.



5. Conclusion

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

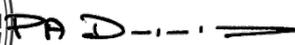
Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 21/2021,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'adopter le budget 2022 du Fonds culturel Riviera (FCR).

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :  Le secrétaire : 

 **Sandra Glardon** **Pierre-A. Dupertuis**

The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE DE LA TOUR-DE-PEILZ' around the perimeter. Inside the seal, there is a coat of arms with a crown on top and the words 'LIBERTÉ ET PATRIE' on a banner below it. The seal is partially overlaid by the signatures of the syndique and the secrétaire.

Annexe :

- Budget 2022 du Fonds culturel Riviera

Adopté par la Municipalité : le 11 octobre 2021

FONDS CULTUREL RIVIERA

BUDGET 2022 - BASE 0

REVENUS

Contribution des communes Fr. 47.- / habitant	Population au 31-12-2020	Montant	
Blonay	6'215	292'105.00	
Chardonne	3'093	145'371.00	
Corseaux	2'311	108'617.00	
Corsier	3'420	160'740.00	
Jongny	1'670	78'490.00	
Montreux	26'180	1'230'460.00	
St-Légier - La Chiésaz	5'522	259'534.00	
La Tour-de-Peilz	12'088	568'136.00	
Vevey	19'780	929'660.00	
Veytaux	956	44'932.00	
Total contributions des communes	81'235	3'818'045.00	3'818'045.00
Report provision 2020 pour adaptation subvention 2022 institution bénéficiaire			10'000.00
Contribution de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour à l'Agenda Riviera			12'000.00
TOTAL REVENUS			3'840'045.00

CHARGES

Subventions aux institutions bénéficiaires du FCR	3'807'200.00
Administration et gestion du FCR - Prestations du SAI (forfait)	35'000.00
Contrôle des comptes (fiduciaire)	600.00
TOTAL CHARGES	3'842'800.00
SOLDE PREVISIBLE AU 31 DECEMBRE 2022	-2'755.00